

La préservation des zones humides

Les zones humides jouent un rôle essentiel en tant qu'interface entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques. On estime que 2/3 des zones humides françaises ont disparu en un siècle, dont la moitié durant les 30 dernières années¹. Servant d'« amortisseurs du changement climatique », elles rendent de nombreux services permettant de limiter le changement climatique et ses effets, entre autres via l'absorption et le stockage de l'eau (limitant l'intensité des crues, des inondations et des épisodes de canicule), l'alimentation des nappes phréatiques et des cours d'eau (retardant les effets de sécheresse et préservant la ressource en eau), la protection des côtes et la réduction des effets des tempêtes, la captation du carbone en grande quantité, leur rôle d'îlots de fraîcheur en milieu urbain et leur rôle de réservoir de biodiversité (dont dépendent de nombreuses espèces)². Leur conservation représente un enjeu important qui doit être pris en compte dans le développement d'un projet photovoltaïque au sol.

Les attentes de la MRAe sur la préservation des zones humides

- La délimitation doit aboutir à une cartographie précise des limites de la zone humide selon la méthodologie fixée par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009. La présence d'un élément au moins sur les trois caractéristiques étudiées (botanique, pédologique, hydrogéomorphologique) est nécessaire pour que le milieu soit considéré comme une zone humide. La MRAe recommande de superposer le plan de masse du projet sur cette cartographie. Le diagnostic doit présenter les caractéristiques et les fonctions des zones humides présentes selon une méthodologie éprouvée. La MRAe recommande aux porteurs de projet de se rapprocher des Directions Départementales des Territoires (DDT) pour connaître la méthode préconisée pour le site d'implantation du projet.
- L'évitement d'implantation de projet photovoltaïque sur des zones humides est à privilégier. Il est attendu une analyse des fonctionnalités des zones humides en présence, y compris quand un évitement surfacique est mis en œuvre. Après l'application des mesures d'évitement et de réduction, la MRAe demande au porteur de projet de quantifier les incidences résiduelles du projet en tenant compte des fonctionnalités des zones humides, et de prévoir des mesures de compensation en cas d'incidences résiduelles non nulles. Les mesures compensatoires doivent être considérées comme faisant partie intégrante du projet et doivent s'orienter vers des projets de restauration ou renaturation de zones humides.

¹ Zones humides, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine, 2022, <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/zones-humides-a1790.html>

² Protection des milieux humides, Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires, 2024, <https://www.ecologie.gouv.fr/protection-des-milieux-humides>

- Les mesures d'accompagnement et de suivi, en phase de travaux et en phase d'exploitation, doivent garantir l'efficacité des mesures ERC définies et les mesures correctives à prévoir le cas échéant. La

MRAe recommande de :

- justifier de l'efficacité des mesures mises en place, notamment au travers de retours d'expériences sur des projets aux caractéristiques similaires ;
- justifier le gain écologique attendu par les mesures de compensation sur ces espaces ;
- s'assurer de la pérennité de ces mesures afin de sécuriser leur impact dans la durée.

Ressources mobilisables

- L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, régit l'identification et la délimitation des milieux humides en France métropolitaine et en Corse, par deux critères : 1) le sol, 2) la végétation ou les habitats.
- Guide d'identification et de délimitation des zones humides :
<https://www.zones-humides.org/guide-d-identification-et-de-delimitation-des-sols-des-zones-humides>
- Guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides élaborée par l'ONEMA et le Muséum national d'histoire naturelle :
[Le guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides - version 2 | Le portail technique de l'OFB](#)
- Guide « éviter, réduire, compenser les travaux impactant les zones humides en Nouvelle-Aquitaine de la DREAL Nouvelle-Aquitaine :
[\[GUIDE\] "Eviter, Réduire, Compenser" les travaux impactant les zones humides en Nouvelle-Aquitaine | ERC NA](#)